HEALTH OF THE ANCIENT HEBREWS

39. DUFOUR, Jean-Alexandre: Essai sur L'Hygiène des Hébreux.
Montpellier, Chez Jean Martel Ainé, 1809. 4to, disbound, 36 pp. A very good copy. $ 250.00

Certainly uncommon, this doctoral thesis discusses the health of the ancient Jews in relation to laws and customs, food, and climate. The essay at one time had been bound with a number of others and the initial blank contains a manuscript table of contents. **BMC (microprint edition), VII, col. 868.**

Ce volume contient

1°. Dufour Essai sur l'hygiène des hableux. Montpellier 1809.

2°. Bondioli sopra il methodo da seguirsi nella materia medica Bologna. 1806.

3°. Dufau Essai sur l'applic. du quinquina à les fièvres intermittentes Paris 1805.

4°. Butini de usu interno praeparationum argenti. Monspelii 1815.

5°. Baras-Delshens Considérations sur la menstruation Montp. 1809.

6°. Pereira Essai sur l'erysipele chronique de Rio Janeiro. Montpellier 1809.

7°. Dupin Reflexions d'un etudiant en medecine après ses etudes. Montpellier 1815.

8°. Rigollot Essai sur les methodes de classement empl. en histoire natur. et en Nosologie. Paris 1809.

9°. Brunelle de l'influence exercée par la medecine sur la renaissance des lettres. Montpellier 1809

10°. Brunelle des etudes du Medecin de leur connexion &c. Montpellier 1816.

ESSAI

SUR

L'HYGIÈNE DES HÉBREUX;

PRÉSENTÉ ET PUBLIQUEMENT SOUTENU A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER, LE 8 JUILLET 1809;

PAR

JEAN-ALEXANDRE DUFOUR,

D'ASTAFFORT, Département de Lot et Garonne, chef de Clinique médicale; chef de Clinique de perfectionnement pour les maladies chroniques réputées incurables; Membre de la Société d'émulation d'histoire naturelle, séante à Montpellier.

POUR OBTENIR LE DIPLOME DE DOCTEUR EN MÉDECINE.

Domine, Domine, adjuva juventutem meam.
DAVID.



A MONTPELLIER,
CHEZ JEAN MARTEL AÎNÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE;
PRÈS L'HÔTEL DE LA PRÉFECTURE, N.° 62.

1809.

A MONSIEUR

L. J. VICTOR BROUSSONET,

Professeur de Clinique Médicale de la Faculté Impériale de Médecine de Montpellier; Médecin militaire; Médecin de l'Hôpital St.-Éloi; Membre du Collége royal des Médecins de Madrid; de la Société Médicale de Londres, de Madrid, de Montpellier; de la Société Philomatique, etc. etc.

MONSIEUR,

Je vous prie de recevoir l'hommage que je vous fais de cet Essai, comme un témoignage de la reconnaissance que je vous dois, et comme un tribut de l'attachement et de l'admiration que vous m'inspirez.

J. A. DUFOUR.

A

GUILLAUME DUFOUR,
mon père et mon meilleur ami;

A THÉRÈSE DUPRAT,
la plus tendre et la plus chérie des mères.

CHERS AUTEURS DE MES JOURS,

Je vous offre l'hommage de mes premiers travaux, veuillez y voir l'expression de ma gratitude et de mon amour filial.

A

PIERRE DUPRAT,
mon oncle et mon bienfaiteur;

A MARIE-THÉRÈSE GAURAN, SA DIGNE ÉPOUSE.

PARENS CHÉRIS ET RESPECTÉS,

En me comblant de bienfaits, vous m'avez pénétré de reconnaissance; en vous en rendant aujourd'hui le témoignage public, j'éprouve au fond de mon cœur le plus doux des plaisirs. Croyez que mon âme sensible et vraie est remplie pour vous d'une amitié tendre et respectueuse que rien ne peut altérer, et qui me sera chère jusques au dernier de mes jours.

J. A. DUFOUR.

AVANT-PROPOS.

Des recherches des plus savans auteurs sur l'antiquité des Hébreux, il résulte qu'aucun peuple ne peut offrir de plus anciens monumens littéraires que cette nation (1); et quoique on aie ajouté aux ouvrages de Moïse des choses bien moins anciennes que le texte, les écrits sacrés remontent à l'antiquité la plus reculée.

Le peuple Hébreux est originaire de la Perse orientale. Il habita d'abord l'Arachosie et les vallées de Cachemire, selon quelques-uns; selon d'autres, il vécut dans la Mésopotamie; de-là il vint en Palestine, d'où il fut attiré chez les Egyptiens: il emprunta d'eux les usages domestiques et les principes de l'idolâtrie, qui lui méritèrent tant de fois la punition de Dieu. Cinq siècles après il retourna dans la terre promise, où devait être le siége de sa gloire et le théâtre de sa valeur.

Sous le grand Roi Salomon, les Hébreux excités par l'exemple des Tyriens, firent fleurir le commerce et la navigation. Les vaisseaux de Salomon osèrent affronter la mer rouge et aborder les rivages de la mer des Indes et du golfe Persique. Ainsi, les Hébreux eurent des communications avec les Indiens, et apprirent d'eux plusieurs choses utiles ou agréables. Enfin, le royaume d'Israël étant devenu la conquête des Rois de Médie, de Babylone et d'Assyrie, les Hébreux condamnés à une humiliante captivité, puisèrent librement dans les trésors des connaissances que les Perses et les Indiens avaient entassés.

(1) Quoiqu'il existe quelques fragmens écrits en langue Phénicienne, que l'on croit plus anciens que la bible, et qu'il ne soit pas décidément prouvé pour tout le monde, que les Chinois ne sont pas plus anciens que les Hébreux; je n'ai pas cru devoir entrer dans de nouvelles discussions.

On ne peut donc pas s'attendre à trouver toujours dans les habitudes des Hébreux un caractère décidé et original. Sans doute, elles empruntent souvent quelques nuances des nations avec lesquelles ils ont communiqué. Cependant, comme nous ne connaissons pas de peuple plus ancien, et qui ait eu par conséquent moins de relations étrangères ; j'ai pensé qu'il pourrait être utile d'étudier les effets qu'ont dû produire, sur lui, les causes physiques extérieures que j'ai comprises sous les noms de climat et de régime. Cette étude m'a paru d'autant plus importante et instructive, que la nation Juive, n'ayant jamais été soumise à aucune autorité politique, qui eût la véritable forme d'un gouvernement, a pu éprouver d'une manière plus sensible et plus générale leur influence.

J'ai divisé cet Essai en quatre chapitres. Dans le premier, j'expose le climat de la Palestine, et j'ai compris sous le nom de climat, le sol, les eaux et l'atmosphère. Dans le second chapitre, je traite des alimens que les lois de Moïse permettaient aux Hébreux, et de ceux dont l'usage leur était défendu. Le troisième chapitre a pour objet l'influence du climat et du régime des Hébreux, sur leur tempérament et sur leurs habitudes morales; j'y ajoute quelques vues sur les effets du gouvernement et de la religion des Juifs. Enfin j'expose, dans le quatrième chapitre, les lois et les coutumes des Hébreux, qui ont du rapport avec l'hygiène; ainsi, je parle de la circoncision, des bains, des parfums, des femmes qui ont accouché ou qui ont leurs règles, etc.

Je ne crois pas avoir épuisé ce sujet intéressant, ni même l'avoir traité d'une manière convenable. Je n'ai point eu de modèle à imiter. J'ai pris moi-même les matériaux à leur source, et j'ai été l'architecte d'un édifice dont les fondemens n'ont été jetés par personne. Mon entreprise a été grande, et l'exécution en a été difficile et sans doute imparfaite.

Sed in magnis voluisse sat est, et in arduis periculum facere generosum. ADER.



ESSAI

SUR

L'HYGIÈNE DES HÉBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

Du climat de la Palestine.

LA Palestine, autant qu'on peut l'assurer d'après les anciennes relations, était bornée à l'orient par les montagnes arides qui la séparent de l'Arabie déserte; au couchant par la mer méditerranée, appelée par les Hébreux la grande mer; au nord elle s'étend jusqu'aux montagnes du Liban et de la Phénicie; au midi jusqu'aux déserts de l'Arabie-Pétrée, l'Idumée et l'Egypte.

La terre promise est un pays en général très-chaud. Étant voisin de la zone torride, il reçoit les rayons du soleil presque perpendiculaires. Cependant les différentes hauteurs du sol et ses expositions diverses par rapport aux plaines, aux montagnes, à la mer, amènent des variétés dans la température,

qui rendent le climat très-supportable. Dans l'hiver toute la chaine de montagnes, qui borde à l'orient les régions voisines de la mer, se couvre de neige; tandis que les terreins inférieurs n'en ont jamais ou ne la gardent qu'un instant (1). Ainsi on peut établir deux climats généraux, l'un très-chaud qui est celui de la côte et des plaines intérieures; l'autre tempéré qui règne sur les montagnes, surtout quand elles prennent une certaine élévation.

Le Mont-Liban, le Mont-Carmel, l'un au nord, l'autre à l'ouest de la Palestine, montrent pendant toute l'année leur front couvert de glaces ou leur tête hérissée de frimats. Les fruits sont mûrs dans les pays plats quand les fleurs paraissent à peine sur ces montagnes. Les pluies pendant l'hiver, les rosées pendant les nuits, tempèrent alternativement les fureurs de la canicule et les rayons brûlans du jour. Les vents du nord, qui ont traversé le Liban, soulagent du poids accablant des vents du midi et d'est qui ont parcouru les déserts; par ces heureux contrastes et ces alternatives, la chaleur qui règne dans la Palestine, excessive, sans doute, pour un Européen, est tolérable pour ceux que l'habitude de toute la vie accoutume à la supporter.

L'atmosphère de la Palestine n'est pas partout la même relativement à ses qualités physiques. Sur les montagnes et dans toute la plaine élevée qui règne à leur orient, l'air est pur et sec; sur les bords de la mer il est humide et pesant.

Les vents ont des qualités différentes selon la nature des contrées qu'ils traversent. Les vents du couchant qui viennent de la mer sont humides et froids pendant l'hiver; ce sont les plus communs. Ceux du nord sont frais, ils souflent l'été pendant les nuits. Les vents du sud et de l'est qui traversent le désert, sont secs et brûlans, ils consument tout ce qu'ils touchent; on

---

(1) Volney, voyage en Syrie et en Égypte, tom. I. p. 284.

dirait que la flamme a marqué leur passage (1). Les corps vivans en éprouvent des effets terribles, dont les suites sont promptement mortelles. *Terribile è l'effetto dei venti spiranti nella Syria ; questi fan cadere i corpi nella stessa alterazione in cui gli spingerebbe l'aqua bollente. (Sarcone, istoria ragionata, etc. pag.* XXXI.*)* Ces vents brûlans ont été la cause la plus fréquente des famines qui ont tant de fois désolé le malheureux peuple de Dieu. *(Genes. XII, 9. Genes. XLI*, 56. *Ruth.* I. 1. *Reg. lib. II. cap. XXI*, 1. *Reg. lib. III. cap. XVII*, 1. *Reg. lib. IV. cap. VI*, 25. *)*

Les météores aqueux sont très-rares dans la Palestine, le ciel y est le plus souvent serein et sans nuages (2). Les vapeurs élevées des lacs, et les nuages portés par les vents du couchant, tombent en forme de neige sur les montagnes, en pluie ou en grêle dans les plaines, mais seulement pendant l'hiver. Lorsque les pluies de cette saison ont été abondantes, le sol conserve l'humidité nécessaire pour être propre à la culture; on peut même dire qu'alors le sol de la Palestine est fécond (3). La terre en quelques endroits est noire et grasse, toujours bienfaisante, parce qu'elle est toujours juste; elle y reproduit abondamment les grains qu'on lui confie. Les principales récoltes consistent en froment, en orge, fèves, lentilles, etc.

Plusieurs arbres fruitiers y réussissent très-bien et portent de bons fruits lorsqu'ils sont bien exposés. Le figuier *(ficus carica)*, le sicomore *(ficus sicomorus)*, l'amandier *(amygdalus communis*, l'olivier *(olea europea)*, le grenadier *(punica granatum)*, le châtaignier *(fagus castanea)*, le jujubier

---

(1) *Ad te domine clamabo : quia ignis comedit speciosa deserti, et flamma succendit omnia ligna regionis........ Sed bestiæ agri, quasi area sitiens imbrem, suspexerunt ad te.* Proph. Joel. I. 19, 20.

(2) Lamy. ouv. cit. p. 91.

(3) Volney, ouv. cit.

(*zizifus vulgaris*), sont les plus communs et les plus estimés. La vigne, qu'on plante sur le flanc des montagnes dans un terreau transporté et soutenu par de petites murailles, y vient belle et se charge richement de bons raisins dont on peut faire un vin excellent. Partout, dans les lieux cultivés et ceux qui ne le sont pas, croissent des plantes aromatiques, dont les fleurs délicieusement parfumées fournissent aux abeilles la matière d'un miel dont la douceur a passé en proverbe.

Le platane (*platanus orientalis*), le cyprès (*cupressus semper virens*, le saule (*salix babilonica*), le peuplier (*populus alba*), l'acacia (*acacia vera*), la myrrhe (*amyris kafal*), le nard (*andropogon nardus*), le galbanum (*bubon gummiferum*), l'hyssope (*thymbra spicata*), le cotonnier (*gossipium arboreum*), le lentisque (*pistacia lentiscus*), la térebinthe (*pistacia terebinthus*), le cèdre (*pinus cedrus*), le buis (*buxus semper virens* (1)), et plusieurs autres plantes agréables ou utiles répandent partout leur verdure, leur ombre ou leur parfum.

Les météores ignés les plus communs sont ceux qui sont connus sous le nom de feux volans ou d'étoiles tombantes. Les tremblemens de terre s'y font sentir assez fréquemment; les bords du lac Asphaltide en éprouvent des commotions si fréquentes, qu'ils n'offrent plus que l'aspect d'un désert ruiné, des cavernes affreuses, des crevasses profondes, où les plantes ni les animaux ne peuvent vivre. Strabon, d'après une ancienne tradition du peuple Hébreux, assure que plusieurs villes ont été ruinées par les éruptions volcaniques et les tremblemens de terre; et je ne doute pas que ce ne soit la véritable punition que Dieu infligea aux villes de Sodome et de Gomorre. Entr'autres preuves on peut citer ce que dit le

(1) J'ai pris ces noms botaniques des plantes de la Judée, dans l'ouvrage intitulé : *Historia rei herbariæ*.

prophète Esdra en parlant de ces villes: *quorum terra jacet in piceis glebis et aggeribus cinerum. (Lib. IV. Esdræ. II. 29,)*

Le sol de la terre sainte n'est pas partout le même ; on peut, à l'exemple de Volney, le diviser en trois bandes qui se dirigent du midi au nord ; l'une est maritime, c'est une vallée chaude, humide, d'une salubrité équivoque, mais d'une grande fertilité ; elle comprend les tribus de Siméon, de Dan, de Benjamin, d'Aser. L'autre, située dans l'intérieur des terres, est frontière de la première ; c'est un sol montueux et rude, mais jouissant d'une température variée, mâle et généralement salubre ; on y trouve les tribus de Juda, d'Ephraïm, d'Issachar, de Zabulon et de Nephtali. Enfin, la troisième, formant le revers des montagnes à l'orient, réunit la sécheresse de la seconde à la chaleur de la première : ce sont les tribus de Ruben, de Gad, de Manassé.

Ainsi, cette contrée fortunée semble réunir, par l'heureuse disposition de son sol, les avantages qui se trouvent épars sur le reste du continent. Quoiqu'on puisse lui reprocher de ne pas offrir ces massifs rians de verdure, ces bosquets frais, ces rivières fécondes, qui répandent sur leurs bords la fraîcheur et la volupté ; cependant le terrein en changeant à tout moment de niveau, présente à chaque instant des aspects si variés et quelquefois si charmans, que le voyageur ne peut s'empêcher d'épanouir son front ridé par l'éclat d'un soleil brûlant. Les vallées d'Issachar, d'Ephraïm, de Benjamin, sont partout couvertes de sapins, de mélèses, de chênes verts, de buis, de lauriers, d'ifs, de myrtes, qui leur donnent partout un air de vie. La vigne et le figuier qui verdissent le penchant des coteaux, reposent agréablement la vue fatiguée par un sol raboteux et pierreux dont leur sommet est couronné. Les bords du Jourdain où sont situées les tribus de Gad et de Ruben, sont ombragés de tamarins et de saules (1). Ce pays est, en général, assez fertile en blé, en orge et en légumes.

(1) Shaw, tom. II. p. 14.

Nous avons dit que la Palestine était un pays sec ; on n'y voit point, en effet, de rivières considérables. Le Jourdain, dont il est tant parlé dans l'écriture, n'est, au rapport des voyageurs qui l'ont vu, qu'un ruisseau qui tarit le plus souvent l'été. Je suis d'autant plus étonné que Moïse ait parlé du Jourdain comme d'une grande rivière, que cet homme extraordinaire avait vu l'Égypte et le Nil. Peut-être s'est-il opéré des changemens depuis ces époques reculées, dont l'histoire est restée ensévelie dans la nuit des temps. S'ils ont eu lieu, on en trouverait peut-être la cause dans les tremblemens de terre que suscitent les volcans qui ne sont pas encore éteints (Volney), et qui continuent de dévaster par intervalles les bords du lac Asphaltide, dans lequel le Jourdain va se perdre.

La mer de Galilée qui est traversée par le Jourdain, répand sur ses bords la fraîcheur et favorise la végétation. Ses eaux contiennent des espèces variées et curieuses de poissons et de coquillages (Morisson). Mais la mer Asphaltide ne nourrit rien de vivant ni de végétant, ce qui est dû à la salure âcre de ses eaux. Il est évident que cette salure provient des mines de sel gemme qui gissent aux environs du lac, et dont les eaux des pluies se chargent dans leur cours.

Au-dessus du lac de Génézareth on trouve un lac plus petit, traversé comme lui par le Jourdain, et connu sous le nom d'eaux de Méron, (maintenant lac de Houle).

Après le Jourdain, on ne compte pas de rivière considérable ; ce ne sont que des torrens qui roulent en cascade pendant l'hiver leurs eaux saumâtres et bourbeuses. Les principaux sont le torrent Cédron, qui coule au-dessous de Jérusalem et se jette dans la mer morte ; le torrent Cison qui se jette dans la grande mer, au pied du Mont-Carmel ; l'Arnon dans la tribu de Ruben, et le Chrisorroë près de Damas. En général, les eaux ne sont de bonne qualité que sur les montagnes, auprès des sources qui les fournissent ; partout ailleurs elles sont crues, pesantes, saumâtres. Les eaux de pluies sont celles dont on use le plus ; aussi s'appli-

que-t-on à les recueillir dans des puits ou des citernes profondes (*Deut.* VI, 11.), que l'on ferme soigneusement pour en empêcher la filtration. C'est à quoi le prophète fait allusion, lorsque prédisant une grande sécheresse, il annonce que l'eau aura été recueillie dans des citernes percées.

Je ne dois pas oublier de dire qu'on rencontre fréquemment des eaux minérales dans la Palestine. Eusèbe nous apprend que de son temps il existait deux bassins près l'un de l'autre, qui se remplissaient à un temps fixé par les eaux des pluies (1). L'eau de l'un d'eux était de couleur rouge; ce qui provient, sans doute, comme le remarque Méad, des terres ferrugineuses sur lesquelles les eaux coulaient, et c'est vraisemblablement de cette matière colorante qu'elles tiraient leurs plus grandes vertus.

CHAPITRE SECOND.

Des alimens des Hébreux.

Beaucoup de médecins ont connu l'influence des alimens sur les peuples, et ils les ont souvent regardés comme des causes suffisantes de maladies épidémiques ou endémiques. Ainsi, on ne doit pas s'étonner si, dès les temps les plus reculés, les objets de notre nourriture ont fixé l'attention des législateurs. C'est, en effet, de toutes les causes morbifiques générales, celles sur lesquelles les lois peuvent le plus heureusement agir.

Un peuple ignorant et grossier, pressé par la faim, sacrifiait à ses besoins tout ce qui s'offrait à lui, et souvent, sans doute, il fut victime de son avidité. Les lois de Moïse enseignèrent à distinguer les alimens bons de ceux qui ne l'étaient

---

(1) C'est peut-être à ces deux bassins que Salomon compare les yeux de sa bien-aimée : *oculi tui sicut piscinæ in Hesebon. Cant. Cant.* VII, 4.

pas ; ceux qui étaient sains, de ceux que la mort ou la maladie avait rendus immondes. Il fut défendu de manger la viande des bœufs lapidés (*Exod.* XXI, 28.), ainsi que celle des animaux qui avaient été déchirés et meurtris par des bêtes féroces. (*Exod.* XXII, 31.) Les lois défendaient encore de manger aucun animal mort sans cause apparente ; parce qu'il était souvent impossible de distinguer la mort naturelle de celle qui est la suite d'une maladie ; et que, dans les deux cas, la viande en devait être également mauvaise. (*Deut.* XIV, 21.)

Moïse défendit à son peuple de manger le sang des animaux ; parce que, lui dit-il, l'âme de la chair est dans le sang. (*Lev.* XVII, 10, 11. *Gen.* VIII, 4.) Mais il est vraisemblable, comme le remarque De Larnettrie (1), que Moïse ne se servit de cette expression, que pour donner à son peuple des raisons dignes de lui. Car eût-il été bien reçu à dire, je vous défends le sang parmi vos alimens, comme celui de tous qui est le plus susceptible de putréfaction, particulièrement dans un pays tel que le nôtre. L'eût-on entendu ? Il eût fallu être physicien ; et on n'était qu'aussi stupidement aveugle que grossièrement ignorant.

Ne mangez pas la viande de cochon, dit encore Moïse à son peuple, et ne touchez pas son cadavre, parce qu'il est immonde. (*Lev.* XI, 8.) Presque tous les médecins sont d'avis que cette défense a été faite pour cette raison : que les juifs étaient très-sujets aux diverses maladies de la peau ; et qu'une viande grasse, pesante, venteuse, difficile à digérer, comme celle du cochon, ne pourrait que les favoriser encore.

Il paraît que la chair du porc a des propriétés bien différentes, selon les pays que l'animal habite. Au rapport de Bontius (2), le cochon domestique est dans les Indes orientales une viande

---

(1) Dans ses commentaires sur Boërhaave, tom. II. p. 210.

(2) Voyez son ouvrage, *de medicinâ Indorum.*

nourrissante et de facile digestion. Ce médecin voyageur assure qu'on en donne souvent aux malades avec avantage. Hippocrate regarde la chair des cochons de la Grèce, comme plus fortifiante et plus nutritive que celle de bœuf, de chèvre, de brebis (1). Vraisemblablement les cochons de la Palestine étaient d'une qualité encore inférieure à ceux de notre pays; autrement on ne verrait pas la raison d'une défense aussi expresse. On ne voit guère non plus pour quels motifs les Hébreux ne pouvaient point manger le lièvre ni le lapin (*Lev.* XI, 6.); si ce n'est parce que c'est une viande qui dessèche et constipe : *leporina caro sicca est et alvum moratur* (2). Au reste, Moïse permet à son peuple de manger de tous les animaux qui sont une nourriture vraiment saine. Tels sont le bœuf, le mouton, le chevreau, le daim, et parmi les oiseaux, l'oie, le canard et les gallinacées. (*Deut.* XIV, 4, 5.) Il ne veut pas qu'on mange d'autres poissons que ceux qui ont des nageoires et qui sont couverts d'écailles. (*Deut.* XIV, 9.) Ce sont, en effet, ceux de meilleur goût et les plus sains. Parmi les Romains, il n'était permis d'offrir en sacrifice ou de servir à la table des Dieux que des poissons écaillés (3).

La chair du poisson est un aliment agréable, qui répand dans nos veines un suc doux et léger :

Dulcem facilè fundunt per viscera succum.
Ille quidem gracilis cibus est, nec vasa cruoris
Flumine distendunt, tenuissima pabula, pisces (4).

Selon Haller, les poissons tiennent le milieu entre la nature des végétaux et des animaux; et il ajoute: *minùs utique pisces alunt, minùs sanguinis rubri faciunt, minùs dant roboris quàm*

---

(1) Hipp. *de sanorum victûs ratione. Lib.* 2. *cap.* 5. (2) Hippoc. *l. c.*
(3) Lamy, introduction à l'écriture sainte, p. 384.
(4) *Hygiene sive ars sanitatem conservandi. Auct.* S. H. Geofroi, p. 65.

carnes : ut eam debilitatem et ego expertus perceperim, et invenias tempore quadragesimali ab aliis esse perceptam (1).

Arbuthnot (2) a avancé et Montesquieu (3) a répété que ceux qui se nourrissent de poissons sont plus prolifiques que ceux qui usent de tout autre aliment, animal ou végétal. Falconer (4) n'est pas de l'avis de ces deux auteurs ; et il cite ses autorités pour n'en être pas. Haller n'attribue pas non plus aux poissons de pareils effets ; je crois que l'assertion d'Arbuthnot exige de nouvelles observations.

Moïse permet aux Hébreux de manger plusieurs espèces de sauterelles. (*Lev. XI*, 21.)

Plusieurs nations de l'Ethiopie, pendant une saison de l'année, ne prennent presque pas d'autre nourriture ; tout le monde connaît les Acridophages (5). Les Nasamones et les habitans de Mahomette, en Barbarie, étaient célèbres par la consommation qu'ils faisaient de cet insecte (6). Les Parthes et les Grecs en mangeaient aussi dans leurs repas.

Dans la Syrie, les sauterelles sont si nombreuses, particulièrement après les vents de l'orient et du midi, qu'on les a vu souvent amener la famine en consommant jusqu'au moindre bourgeon. Lorsqu'elles volent, elles forment un nuage si épais que le jour en est obscurci.

Tristesque locustas
In morem nebulæ nitidum prætexere solem (7).

Les Juifs mangeaient les sauterelles, mais ce n'est que dans

---

(1) *Halleri phys. Lib. XIX*, §. 3.
(2) *On the nature of aliments, chap.* 4, §. 13.
(3) Esprit des lois, liv. XXIII, chap. 13.
(4) *Book V, on the influence of the nature of food and diet.*
(5) Peuple d'Éthiopie qui vit de sauterelles.
(6) *Hierozoïcon, sive de animalibus scripturæ, auct. Sam. Bocharto.*
(7) *Marcellus Palingenius in Zodiaco, lib.* VIII.

de pressans besoins qu'elles ont été leur unique nourriture. Saint Jean-Baptiste, dans le désert, vécut avec des sauterelles et du miel sauvage. Η δὲ τροφὴ αὐτοῦ ἦν ἀκρίδες καὶ μέλι ἄγριον. (*Matth.* III, 4. *Marc.* I, 6.)

On trouve dans Ludolfe (1) une dissertation ingénieuse, où il tâche de prouver que les cailles que les Israëlites mangeaient dans le désert, n'étaient qu'une espèce de sauterelles. Cette opinion est rendue vraisemblable par ce que dit le psalmiste, que cette nourriture ne tomba du ciel qu'après que Dieu eût déchaîné les vents du midi : (*transtulit austrum de cœlo. Psalm. LXXVII*, 26.) qui, au rapport des voyageurs (2), apportent dans la Palestine des quantités immenses de ces insectes destructeurs (3). Au reste, je laisse à penser jusqu'à quel point le psalmiste qui les appelle de la volaille (4), détruit cette manière d'interpréter le texte (5).

Du temps de Salomon, les Hébreux se nourrissaient de bonne viande engraissée dans de riches pâturages. Ce peuple pasteur avait beaucoup plus fait de progrès dans l'art d'élever les troupeaux, que dans celui de cultiver la terre : aussi mangeait-il proportionnément beaucoup plus de viande que de pain ou de légumes. On peut le penser, d'après l'énumération de ce qui se consommait en un jour au palais de Salomon : trente corus de fleur de farine et soixante corus de farine plus grossière (6), dix bœufs engraissés soigneusement et vingt bœufs pris au pâturage, cent moutons ; en outre, des cerfs, des chevreaux, des daims et des volatiles de toute espèce. (*Lib. III. Reg. IV*, 22, 28).

---

(1) In comment. hist. Æthiop., *p.* 185. *(2) Shaw*, *p.* 333. *(3) Proph. Joel, c. I.*

(4) *Et pluit super eos sicut pulverem carnes : et sicut arenam maris volatilia pennata. Psalm. LXXVII*, 27.

(5) J'observe que cette manière de voir ne détruirait pas le miracle. C'en est un encore assez grand, de déchaîner les vents et de faire pleuvoir des sauterelles à volonté.

(6) Le corus, d'après les calculs du père Lamy, égale 15 boisseaux 280 pp.

Dès les temps les plus anciens, on connaissait la méthode de faire fermenter le pain pour le rendre plus léger et de saveur meilleure. (*Exod. XII,* 15). Lorsque les Juifs partirent d'Égypte, pressés par le temps, ils furent forcés de cuire leur pain avant qu'il eût fermenté. Ils n'en mangèrent pas d'autre pendant le temps qu'ils traversèrent le désert.

En mémoire de leur délivrance, les Hébreux se nourrissaient tous les ans, pendant les fêtes de la Pâque et de Pentecôte, de pains azimes. Lommius, cité par Grimaud (1), croit que les Hébreux devaient à cette nourriture d'être peu sujets aux fièvres. Cette opinion ne me paraît pas fondée, et je crois que le meilleur état de la santé des Hébreux est dû à une institution plus heureuse. Je veux parler de cet usage où les Israëlites étaient de jeûner et de s'abstenir de viande, excepté de l'agneau pascal, au temps où ils célébraient la mémoire de la mort de Marie. Ce temps d'abstinence commençait à peu près avec le mois d'avril, et durait jusqu'à la fête des sept semaines, c'est-à-dire, cinquante jours. Cette époque était celle où les Hébreux faisaient la moisson, par conséquent la saison plus chaude de l'année.

Tout le monde sent aisément combien devait être avantageux l'échange qu'on faisait de la nourriture animale contre une diète végétale et légère, dans un climat où l'on devait être toujours en garde contre les effets de la chaleur, et chercher à parer sans cesse à l'orgasme qui menaçait ceux qui y vivaient exposés. C'est par une opposition bien digne de remarque, que les habitans du nord se nourrissent d'animaux et boivent des liqueurs spiritueuses, pour éviter l'épaississement du sang dont ils courent continuellement les risques (2).

Notre carême ne présente pas, pour la santé, les mêmes résultats que celui des Hébreux, parce qu'il commence dans une

---

(1) Traité des fièvres, tom. I, p. 71.

(2) Barthez, cours de thérapeutique, manuscrit.

saison encore froide, et que les végétaux ne sont pas alors assez développés, pour que nous puissions user abondamment d'alimens tirés de ce règne.

La manière dont les Hébreux se nourrissaient était fort simple et très-éloignée du luxe et de la délicatesse de nos tables (1). Ils usaient d'un certain vinaigre qui était leur sauce universelle (2). On avait coutume de modérer l'aigreur du vinaigre, en y mêlant quelqu'autre liqueur. C'est l'eau que l'on employait particulièrement pour cet objet, et on usait abondamment de ce mélange rafraîchissant dans l'intervalle des repas. Tout le monde sait que les Romains faisaient prendre à leurs soldats de l'eau vinaigrée, *posca*, et qu'on attribue à cet usage la santé soutenue de leurs armées.

Les Hébreux avaient des vins qu'ils trouvaient délicieux et qui prenaient différens noms des lieux d'où on les retirait. Ils composaient plusieurs espèces de vins aromatiques dont ils usaient dans les cas extraordinaires par luxe ou par sensualité. Ils préparaient aussi une espèce de bière très-forte, puisqu'elle était capable d'enivrer. Anne, accusée d'être ivre, répond qu'elle n'a point bu de bière ni de vin. (*Sam.* I, 14, 15) La loi ne permettait pas non plus aux Princes de boire de la bière, ni du vin, de peur que, s'enivrant, ils n'oubliassent leur devoir. (*Prov.* XXXI, 4, 5.)

Salomon veut qu'on donne la bière à ceux qui souffrent au lit de la mort et à ceux dont le cœur est navré d'amertume, afin que l'ivresse leur fasse oublier leur cruelle situation (*Prov.* XXXI, 4, 5). Ce conseil de Salomon aurait été approuvé par l'ami philantrope de Cabanis, qui regardait l'*euthanasie* ou l'art de rendre la mort douce, comme le complément de l'art de conserver la vie.

---

(1) Lamy, ouvrage cité, p. 444.

(2) *Intinge buccellam tuam in aceto, Ruth II, 14.*

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'influence du climat et du régime des Hébreux, sur leurs tempéramens et sur leurs habitudes morales.

L'influence du climat sur les peuples est si grande et si importante, qu'elle a fixé l'attention de tous les philosophes ou médecins qui se sont occupés d'hygiène générale ou politique. Néanmoins, une vérité si utile a trouvé des contradicteurs. Helvétius et après lui Volney (1) ont nié, contre l'opinion de Montesquieu, l'influence du climat sur les peuples. En supposant que Montesquieu ait trop étendu l'action de la chaleur et du froid, l'erreur, ce me semble, serait bien plus grave de donner au gouvernement et à la religion une influence exclusive. Hippocrate (2) et Galien (3) ont connu l'influence du gouvernement sur l'activité des peuples. Mais, selon ces grands maîtres, une telle influence n'exclut pas celle du climat ; j'ajoute qu'elle la prouve. Parce que, dans le fait, lorsqu'un gouvernement s'établit dans une contrée, pour la première fois, ou après les convulsions d'un désordre politique, c'est la disposition la plus générale des esprits qui en détermine la forme (4). Or, cette disposition n'est pas la même dans tous les climats (5).

---

(1) Voyage en Égypte et en Syrie, chap. 40.

(2) *De aeribus, aquis et locis. Cap.* IX. *Cur Asiani timidi sint ac imbelles ?*

(3) *Lib. quod animi mores, etc.*

(4) Plutarque nous dit que la sédition Cilonienne ayant été appaisée à Athènes, la ville retomba dans ses anciennes dissentions, et se divisa en autant de partis qu'il y avait de sortes de territoires dans le pays de l'Attique. Les gens de la montagne voulaient à toute force le gouvernement populaire ; ceux de la plaine demandaient le gouvernement des principaux ; ceux qui étaient près de la mer étaient pour un gouvernement mêlé des deux. (Montesq. *Esprit des lois.* liv. XVIII chap. 1.)

(5) William Falconer, on Climate.

La chaleur est peut-être le stimulus le plus général que nous connaissions. Lorsqu'elle agit à certain degré sur le corps humain, elle excite l'action du système nerveux en général, et en particulier celle du système cutané, qui se trouvant plus exposé à son influence, devient plus sensible à ses impressions. La chaleur augmente la transpiration qui, en humectant d'une manière douce et continue le tissu dermoïde, assouplit ses papilles nerveuses, et les rend susceptibles d'éprouver les plus légères impulsions des corps extérieurs, dont dépendent la sensibilité, l'imagination, le goût, la vivacité.

La transpiration augmentée diminue les autres évacuations et même les sécrétions. La salive et les sucs intestinaux étant presque supprimés, on éprouve sans cesse la sensation de soif, qui fit tant de fois murmurer les Israëlites dans le désert; les matières des évacuations alvines se durcissent et ne sont rendues qu'à de longs intervalles. Cette circonstance, entre beaucoup d'autres, dispose aux hémorroïdes et aux fistules, maladies connues parmi les Hébreux. (*Lib. I Reg. V. 6, 9. Psal. LXXVII, 66.*) Les urines sont peu abondantes et leurs sels acquièrent une telle concentration, que les organes urinaires en sont continuellement irrités et enclins aux maladies qui leur sont spéciales, telles que les nephrétics (*Psal. XXVII, 8.*), les catarrhes à la vessie, les écoulemens purulens de l'urètre, dont il est souvent parlé dans les livres saints. Il faut néanmoins excepter la bile qui, dans les pays chauds, abonde en quantité et a quelque chose d'acrimomieux. L'habitude d'un travail sécrétoire long-temps soutenu, donne au système hépatique une activité et une influence sur tous les autres systèmes qui caractérisent le tempérament bilieux.

Le tempérament bilieux était en effet celui qu'on observait le plus fréquemment parmi les Hébreux. Cela est prouvé non-seulement par les portraits les plus anciens de cette nation (1)

---

(1) Joseph, *de antiq. Jud.*

et par divers passages de la bible ; mais encore par le caractère de leurs habitudes morales et la nature des maladies auxquelles ils étaient le plus sujets.

Les Juifs étaient singulièrement disposés aux maladies cutanées. La gale, la lèpre et ses différentes espèces, les dartres ont tour-à-tour exigé les soins des lévites et fixé l'attention des législateurs (1). Presque tous les médecins, depuis Hippocrate et Galien, attribuent ces infirmités aux exaltations des propriétés d'une bile que la chaleur rend ardente et diffusible.

La véritable cause de la fréquence des affections cutanées dans les climats chauds ne me paraît pas dépendre seulement de l'acrimonie de la bile ; il faut y associer l'influence du système hépatique sur le système dermoïde. Le premier jouit d'un développement et d'une activité extraordinaires ; le second, par la continuité et l'abondance de ses évacuations, acquiert une faiblesse telle, qu'il ne sert bientôt plus que de filtre qui laisse passer, presque inaltérés, les liquides pris en boisson. Volney fut surpris de la quantité d'eau que l'on peut boire en un jour sous le ciel brûlant de l'Égypte. La sueur qui résulte de ces boissons excessives, s'échappe, dit-il, par la surface de la peau, comme l'eau s'écoulait du tonneau des Danaïdes. La belle et ancienne maxime d'Hippocrate, fondée sur la théorie grande et féconde de l'influence réciproque des organes ou de leur faiblesse relative, est en faveur de l'opinion que j'avance : *si qua ante morbum pars laboraverit, ibi morbi sedes* (2) ; à cette cause, il faut ajouter la malpropreté de la peau, une mauvaise nourriture, etc.

---

(1) Hérodote nous dit (liv. II.) que les lois des Juifs sur la lèpre ont été tirées de la pratique des Egyptiens. En effet, les mêmes maladies demandaient les mêmes remèdes. Le climat de l'Egypte et de la Palestine les rendit nécessaires, et la facilité qu'a cette maladie à se rendre populaire, nous doit bien faire sentir la sagesse et la prévoyance de ces lois. Montesq. liv. XIV. chap. 11.

(2) Sect. 4. aph. 33.

Le changement que la chaleur introduit dans l'ordre du développement de certaines forces et de certains besoins, en faisant une distribution irrégulière des forces vitales, favorise extraordinairement le développement des tempéramens mélancoliques, et détermine les maladies hypocondriaques et maniaques. On voit, d'après plusieurs passages de l'écriture, que les Juifs y étaient assez fréquemment sujets ; on en peut voir un exemple frappant dans l'histoire de la maladie singulière de Nabuchodonosor qui se crut transformé en bœuf, et alla paître au milieu des troupeaux laissant croître ses ongles et ses cheveux. *(Dan. IV, 30 et seq.)* On pourrait regarder ce fait comme une fable, si les anciens et les modernes écrivains ne nous ussent rapporté des observations bien avérées de cynantropie et de lycantropie (1).

La folie de Saül que David guérit en le ravissant par les doux et harmonieux accords de sa harpe (*Lib.* I. *Reg.* XVI, 23.) ; les possessions des démons guéries par les prophètes, peuvent être rapportées à la même cause (2).

Les Hébreux devaient à la chaleur de leur climat, une sensibilité exquise qui les eût rendus susceptibles de toutes les perfections ; et des passions fortes qui eussent été la source de grandes choses, si un gouvernement plus éclairé les eut plus heureusement dirigées. Avec la délicatesse d'organes dont les Hébreux jouissaient, ils étaient souverainement émus par

---

(1) *Schenchius (observ. med. rar. de lycant. observ. I.) records a remarkable instance of it in a husbandman af padua, who immagining that he was a wolf, attacked, and even killed several persons in the fields; and when at length he was taken, he persevered in declaring himself a real wolf, and that the only difference consisted in the inversion of his skin and hair. (Mead's works. med. sacra. p. 611.)*

(2) Joseph, dans le livre second de la guerre des Juifs, fait ainsi la peinture d'un possédé. *Souvent,* dit-il, *on le voit périr misérablement ; il ne peut point prendre la nourriture qu'on lui offre ; il est réduit à brouter l'herbe comme une bête, et la faim le fait mourir.* Lamy, p. 196.

tout ce qui a du rapport à l'union des sexes ; mais si leur tempérament les rendait ardens à rechercher ce qui pouvait assouvir leurs brûlans désirs, le peu de progrès qu'ils avaient fait dans l'art social, leur laissait peu de scrupules sur les moyens de se le procurer. L'amour a toujours été parmi eux, la source des plus grands crimes et le motif des plus pernicieux désordres (1). Ici le peuple entier des Sichémites est massacré pour venger un père outragé dans l'honneur de sa fille violée. (*Genes.* XXXIV, 25.) Là un mari est indignement exposé dans la mêlée d'une bataille où il trouva la mort, parce que sa femme a le malheur de plaire à un roi puissant. (*Lib.* II. *Reg.* XI, 15.) Les engagemens du mariage n'ont rien de sacré (2); ce nœud saint n'est que l'occasion d'être infidèle. (*Malach.* II, 14.) Les liens du sang ne sont pas même une barrière à cette passion aveugle qui immole tout avec une sorte de bestialité. *Equi amatores facti sunt. Unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat. Jerem. cap.* V. ℣ 8.

Dans les climats tempérés, l'amour accompagné de mille accessoires, se rend agréable par des choses qui d'abord semblent être lui-même et ne sont pas encore lui. Dans le climat de la terre sainte, les Juifs aimaient l'amour pour lui-même, il était pour eux la cause unique du bonheur et de la vie. Leurs femmes pubères au sein de l'enfance, avant que leur éducation fût même commencée, n'obtenaient de leurs maris d'autre genre d'affection, que celui qui se fonde sur l'attrait direct et momentané du plaisir (3). Leur sort était d'être sa-

---

(1) *Saturavi filios tuos, et mœchati sunt, in domo meretricis luxuriabantur. Proph. Jerem.* V. 7.

(2) *Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socer nurum suam polluit nefariè, frater sororem suam filiam patris sui oppressit in te. Proph. Ezech.* XXII, 11.

(3) Dans le climat brûlant de la Judée, les femmes étaient extrêmement ardentes pour l'amour physique. C'est ce qui fait dire à l'auteur des proverbes : *tria sunt insatiabilia, infernus et os vulvæ et terra. Lib. prov.* XXX, 16. Rachel dit à Jacob : *da liberos alioquin morior.*

crifiées à des maîtres impérieux et de devenir tour-à-tour les esclaves de leurs caprices, les victimes de leur dégoût et l'objet de leurs mépris. Si on considère cet état d'abrutissement où les femmes juives étaient retenues ; si on fait attention que le développement des facultés morales était impossible dans cette sorte d'esclavage domestique, on n'aura pas de peine à concevoir pourquoi l'Ecclésiaste cherchait une femme et n'en trouvait pas : *mulierem ex omnibus non inveni* (*Eccles. VII.* 29.) : on ne sera pas étonné de l'entendre s'écrier : *mulierem fortem quis inveniet ?*

Lorsque les Juifs furent sortis de l'Égypte, pendant tout le temps qu'ils traversèrent les déserts de l'Idumée et de l'Arabie, ils furent sans cesse dans un état de révolte et de sédition. (*Num. XVI*, 1, 2.) Le défaut d'alimens et de boisson en était le juste motif. (*Num. XX*, 2.) Forcés de ravir à leurs voisins les moyens de subsistance, leur voyage fut une guerre continuelle. L'habitude du brigandage rend entreprenant et féroce; les besoins, qui rendent cruel par nécessité, transforment en habitude les actes sanguinaires. Conduits par Josué et Caleb, les Juifs conquirent la terre promise. Aucun de ses habitans ne trouva grâce devant ces guerriers farouches ; tous furent passés au fil de l'épée, ou soumis à un esclavage avilissant ; les femmes même, ce sexe débile qui ne sait ni frapper ni se défendre, n'excitaient pas leur pitié. La faiblesse de l'enfance était un motif de plus pour des massacres qui font gémir la nature (1).

Ces penchans cruels, ces mœurs agrestes et féroces ne purent qu'être fortifiés, lorsque les Juifs s'étant rendus maîtres de la terre sainte par la force des armes, ils habitèrent un sol aride, nu, hérissé de rocs escarpés et qui dans beaucoup

---

(1) *Cunctos interficite*, s'écrie Moïse en courroux, *quidquid est generis masculini etiam in parvulis*, et *mulieres quæ noverunt viros in coïtu, jugulate. Num.* XXXI, 17.

d'endroits ne pouvait produire quelque nourriture qu'après de rudes travaux. Ainsi le genre de vie des Hébreux concourait avec leur climat, pour imprimer à leur moral ce caractère de férocité qu'ils montrèrent dans tant de circonstances; et à leur physique ces formes et cette nature qui constituent le tempérament bilieux.

Il semble qu'Hippocrate ait voulu peindre le climat de la Palestine et les habitudes morales des Hébreux, lorsqu'il parle de ces contrées sèches et nues, ouvertes de toutes parts, hérissées de rocs arides et brûlées par des étés ardens. Les hommes, dit-il, y sont secs, musculeux, robustes, vélus, d'une couleur plutôt jaune que noire; ils sont présomptueux, colères, opiniâtres (1).

Les alimens des Hébreux, que nous avons vu appartenir bien plus au règne animal (2) qu'au règne végétal, et les liqueurs fermentées de toute espèce dont ils faisaient un grand usage, tendaient extrêmement à fortifier les penchans que la nature de leur sol, l'habitude de la fatigue et de la guerre, avaient si singulièrement développés; et que le gouvernement et la religion semblaient prendre soin d'entretenir (3).

Ce ne fut guère que vers le temps du grand Roi Salomon, que les Hébreux excités par l'exemple des Tyriens qui venaient chercher dans la Palestine, du vin, du blé, des parfums, des légumes et autres objets d'exportation, commencèrent à faire fleurir le commerce parmi eux; mais ils retombèrent bientôt dans leur premier état, lorsque Nabuchodonosor, à la tête des Babyloniens, vint assiéger Jérusalem. Il brûla la

---

(1) *De aeribus, aquis et locis. Cap.* XII.

(2) Il paraît même que les Hébreux faisaient une grande consommation de viande. Jacob présente à Isaac deux chevreaux pour un de ses repas. *Genes.* XXVII. 9.

(3) Il est de l'essence d'un bon gouvernement que ses lois soient toujours en opposition avec l'action du climat. On peut juger de celui des Hébreux.

ville, le temple, et emmena le peuple en captivité. Peu industrieux dans tous les temps, les juifs vécurent toujours misérables, et leur misère les rendit avares; leur pauvreté qui les forçait à mendier ou à négocier leur subsistance et leurs plaisirs, les rendit fourbes et hypocrites. On peut voir avec quelles noires couleurs, David (*Psalm.* XIII, 3, 4), et les prophètes Ezechiel, (*Ezech.* XXII. 11.) Malachia, (*Malach.* II. 14.) Jérémie, (*Jerem.* V.) Isaie, (*Isaia.* I.) tracent le tableau de leurs mœurs ou plutôt de leurs vices.

Cet état continuel de pauvreté et de misère rendait les Hébreux peu sensibles aux peines des hommes. Un malheur passager attendrit l'âme et l'ouvre aux douces émotions de la pitié; une infortune prolongée la durcit et la ferme aux atteintes du sentiment du malheur d'autrui. Les lois et la religion contredisaient même, chez les Hébreux, les penchans de la nature. Ils n'avaient pas d'exécuteurs de haute justice, chacun était forcé de participer au supplice des criminels (*Lev.* XXIV, 14. *Deut.* XIII., 9. XVII, 7.), et ce supplice était peut-être le plus propre à endurcir les cœurs.

On trouve dans le Lévitique : menez le blasphémateur hors du camp. Que ceux qui ont entendu ses blasphèmes, mettent la main sur sa tête; et que tout le peuple le lapide......., soit qu'il soit Israëlite, ou étranger.

Celui qui fut surpris amassant du bois dans le désert, le jour du sabat, fut puni de la sorte.

Les lois sauvaient les Juifs de la honte de punir eux-mêmes les coupables, et d'en être les bourreaux, puisque les témoins étaient obligés par elles de frapper le premier coup. J. C. fait allusion à cette coutume, lorsqu'il dit aux Pharisiens qui lui avaient présenté une femme adultère : que celui de vous qui est sans péché, jette contr'elle la première pierre.

Les lois et la religion des Hébreux leur défendaient d'habiter et de manger avec ceux qui, par leurs fautes, avaient mérité quelque punition; ou qui, par leur naissance, étaient

incirconcis. La pitié, cette tendre émotion qui nous rend sensibles aux malheurs d'autrui, et qui remplit l'âme de douceur et de volupté en lui donnant le sentiment de notre propre bonheur, leur était inconnue.

Je termine ce chapitre en faisant remarquer que, pendant tout le temps que les peuples sont encore dans un état d'enfance civile, ils éprouvent, d'une manière irrésistible, l'influence des causes physiques extérieures qui agissent sur eux; mais que, lorsque le corps social est bien organisé, les causes politiques seules peuvent produire des changemens grands et subits dans les mœurs. C'est ce qu'on observe dans des pays où la nature du terrein n'a pas souffert d'altération considérable; tandis que le courage et le génie des peuples y ont été flétris par la barbarie du gouvernement.

CHAPITRE QUATRIEME.

Des lois et des coutumes des Hébreux, qui sont relatives à la santé.

De la circoncision. La circoncision paraît avoir pris naissance entre l'équateur et le trentième degré de latitude septentrionale; aussi, cette vaste portion du globe contient-elle encore aujourd'hui plus de peuples circoncis, que le reste de la terre habitée. Il n'y a guère que les Siamois, les Touguinois, les Pégnans et les Chinois répandus dans ces latitudes, qui soient restés incirconcis.

Je regarde comme impossible de savoir si les Juifs ont, les premiers, donné l'exemple de la circoncision; ou s'ils ont apporté cette coutume, comme beaucoup d'autres, de la Perse orientale où elle est établie depuis les temps les plus reculés. Les causes qui ont déterminé les peuples à cette pratique singulière, ne peuvent guère mieux être appréciées.

Cependant, la plupart des médecins qui en ont parlé, croient que c'est pour des motifs de propreté qu'elle a été établie. On peut en effet penser que, dans un pays chaud où l'on transpire beaucoup, et où les glandes sébacées des parties honteuses sont dans une grande activité, la matière sécrétée acquérant promptement une fétidité extrême, doit produire des maladies désagréables en elles-mêmes, et toujours redoutables par leurs suites. Les Otaïtiens, dit le capitaine Cook, pratiquent la ciconcision; mais sans autre motif que celui de la propreté. C'est pour le même objet que les insulaires de la mer du sud se fendent le prépuce, pour qu'il ne recouvre pas le gland (1).

On peut donner de la circoncision des Juifs, une autre raison, à la vérité plus politique que médicale.

La sensibilité extrême des organes, dans les pays chauds, fait rechercher partout des jouissances avec une sorte de fureur. Le désir entraîne; la passion aveugle; la source de la vie est abandonnée par un horrible libertinage.

Reperit obscœnas veneres vitiosa libido. (Ausonius.)

Le malheureux Onan trouva d'infâmes imitateurs; plusieurs villes, comme autrefois Sodome et Gomorre, méritèrent d'être réduites en cendres (2).

Les législateurs durent opposer la force des lois à ce fléau terrible, qui détruisait les peuples par les moyens qui devaient les multiplier. On jugea que le retranchement du prépuce émousserait la sensibilité de la peau délicate qu'il recouvre, par l'épaississement et la dureté que celle-ci devait nécessairement acquérir. C'est ainsi, dit le Père Lamy, (Introd. à l'écrit. sainte,

---

(1) Tourtelle, hygiène, tom. I. p. 198.

(2) Voyez dans le Lévitique, *cap.* XX. ℣. 13 et 14, les lois contre le crime de bestialité et de non-conformité.

p. 5.) que l'on parvint à retrancher les désirs inutiles de la chair, et à étouffer les passions honteuses (1).

Des bains. L'usage des bains est général dans les pays chauds. Les Hébreux les regardaient comme le plus utile des moyens de conserver la santé et de guérir les maladies. La matière de la transpiration concrétée à la surface de la peau, qui est la cause occasionelle de la plupart des maladies cutanées, rendait parmi eux les institutions de Moïse nécessaires. Les bains, la tonsure de toutes les parties du corps et le séquestre, étaient les seuls remèdes que les lois prescrivaient contre la lèpre. (*Lev.* XIV.) (2).

Les Juifs étaient sujets à un écoulement purulent de l'urètre, qui est désigné dans le texte sous le nom de *gonorrhœa*, *fluxus seminis*. (*Lev.* XV, 2.) Mais la nature contagieuse de cette infirmité fait assez pressentir que c'était une véritable blénnorragie. Je ne pense pas qu'elle eût rien du caractère siphilitique, malgré que beaucoup de médecins l'aient pensé ainsi. Non-seulement, parce qu'on ne voit pas qu'il soit parlé dans les livres saints d'autres symptômes de siphilis; mais encore, parce que la maladie dont il est question, guérissait par le seul usage des bains, et qu'il est bien rare qu'une véritable blénnorragie siphilitique soit radicalement guérie sans l'usage du mercure.

Le lévite qui devait faire le sacrifice, celui qui avait amené la victime, et le prêtre qui en avait brûlé les entrailles, étaient

---

(1) Malgré ces raisons que l'on peut donner de la circoncision, peut-être doit-on se borner à la regarder simplement comme une cérémonie religieuse.

(2) *Cunœus putat lepram complexam esse vitiligines, psoras, tetra ulcera, similesque morbos, quibus Syri et Ægyptii, ceu propriis pestibus, fuerunt obnoxii.* (Lindinger, *de Hebræorum veterum arte medica. p.* 27.) Il y a bien quelque chose de vrai dans le sentiment de Cunée; mais je ne crois pas qu'on doive entièrement confondre avec les dartres et la gale, la lèpre des Hébreux, qui a été très-bien décrite par Celse, sous le nom de lèpre blanche. (Cels. *lib. V. cap.* 28. §. 17. 19.)

obligés par les lois de prendre des bains. (*Lev.* XVI , 23 *et seq.*)

Les guerriers après le combat sortaient du camp pendant sept jours , et se baignaient soigneusement le troisième et le septième. (*Num.* XXXI, 19.)

Les Israëlistes avaient l'habitude de prendre des bains de pied après un long voyage. Il me semble que cet usage devait être très-salutaire dans la Palestine , où l'on faisait à pied toutes les grandes courses. La marche , surtout par un temps chaud , met les humeurs dans une agitation extrême. Le sang , particulièrement, se porte à la tête , et y cause des douleurs profondes , des éblouissemens et même des apoplexies mortelles. La médecine moderne ne saurait trouver de meilleur remède pour prévenir ces affections, que celui que les Hébreux mettaient en usage. (*Gen.* XIX, 2. *Gen.* XXIV, 32. *Gen.* XLIII, 24.) J'observe d'ailleurs que les Hébreux marchaient nu-pieds ; ils ne portaient qu'une sorte de sandales semblables à celles des capucins, ce qui les obligeait à laver souvent leurs pieds. Ils le pratiquaient le soir avant le coucher. (*Cant. Cant.* V , 3.)

Dans la Grèce et l'Italie, l'habitude de prendre des bains s'est long-temps soutenue, et leur usage à Rome a même été porté jusqu'à l'excès (1). En France , dans le treizième siècle, on baignait encore les personnes de qualité qu'on invitait à diner. On faisait prendre un bain aux chevaliers avant la cérémonie de leurs armes, et Louis XI allait se baigner publiquement avec toute sa cour , en sortant de la représentation des mystères. Cette coutume salubre ne tarda pas à tomber en désuétude, et elle fut abolie par les prêtres, qui crurent que l'esprit rigoureux du christianisme ne pouvait pas s'accommoder des aisances et des voluptés des bains. (Mahon.)

Des parfums. Les Hébreux usaient généralement de parfums , d'huiles ou de baumes aromatiques, pour contenter leur sen-

---

(1) *Balnea , vina , venus , corrumpunt corpora nostra ;*
At faciunt vitam balnea , vina , venus. (Martial.)

sualité ou par magnificence. Non-seulement le tabernacle, les vases sacrés et le souverain prêtre, étaient oints d'une espèce d'huile de senteur, dont on trouve la formule dans l'Exode (*Exod.* XXX, 22.); mais encore on faisait brûler sur l'autel des parfums, des pastilles odoriférantes composées de résines et de baumes aromatiques. (*Exod.* XXXVIII, 34.)

L'usage d'imprégner les vêtemens de matières odorantes ou d'en couvrir la peau, est bien antérieur à la construction du temple. Il semble même que, du temps des patriarches, chaque individu avait un parfum de prédilection. Jacob voulant ravir à son père Isaac la bénédiction que celui-ci réservait à Esaü, parvint à tromper le vieillard devenu aveugle, en parfumant ses habits avec les odeurs de son frère. (*Gen.* XXVII, 27.)

Dans toutes les circonstances remarquables, les Hébreux qui étaient dans l'aisance, parfumaient leurs vêtemens et oignaient leurs corps d'une huile aromatique. Les princes lorsqu'ils étaient couronnés (*Lib.* I. *Reg.* X, 1.); les lévites lorsqu'ils prenaient le sacerdoce, suivaient cette coutume. Bientôt l'usage en devint si général, que l'on se parfumait au lever et au coucher. Les femmes, particulièrement, pour plaire davantage à leurs maris ou à leurs amans, employaient à la fois comme cosmétiques et comme parfums les huiles les plus délicieusement odorantes. Telle fut la galanterie dont usa Ruth, qui devait aller trouver Booz dans son lit. (*Ruth.* III, 3.) Les mains de la belle Sulamite, qui s'était levée pour ouvrir la porte à son amant, dégouttaient de la myrrhe la plus précieuse. (*Cant. Cant.* V, 5.) David met au nombre des bienfaits de Dieu, la permission qu'il donne aux mortels d'enluminer leur visage avec des huiles parfumées (1). Job décrivant l'état de sa prospérité première, dit: qu'il lavait ses pieds dans la crème de lait. (*Job.* XXIX, 6.)

---

(1) (*Psalm.* CIV, 15.) Cela me rappelle le mot d'Athenodore sur un certain Diogène, qui n'était pas le Cynique. Ce philosophe, dit-il, est toujours brillant, il se couvre de parfums. *Τὸν δὴ φιλόσοφον Ἀθηνόδωρόν φησιν ἀεὶ στιλπνὸν φαίνεσθαι διὰ τὸ ἀλείφεσθαι.* ΔΙΟΓ. ΛΑΕΡΤ. *περὶ βίου Διογ. βιβλ. ς.*

L'usage d'oindre le corps de matières grasses ou huileuses, généralement répandu dans les contrées de l'Orient, doit être, ce me semble, extrêmement favorable à la santé. Non-seulement, parce que les substances aromatiques, dont ces huiles sont chargées, apportent sur la peau et sur l'organe de l'odorat, des impressions agréables et toniques qui, selon l'expression heureuse de Salomon, réjouissent le cœur (1); mais encore parce que ces matières elles-mêmes sont très-propres, en bouchant les pores de la peau, à s'opposer aux effets débilitans d'une sueur trop abondante (2).

A l'article des parfums, je veux ajouter quelque chose sur ce que l'on appelle plus spécialement cosmétiques; quoique les véritables, ceux qui sont réellement propres à entretenir la beauté en la faisant briller de l'éclat de la santé, soient un bon régime: les bains, les lotions onctueuses ou savonneuses, les émulsions, le lait (3), l'huile récente dont nous venons de voir que les femmes juives usaient beaucoup. Les cosmétiques qu'on peut appeler factices, varient dans tous les pays, selon le goût des peuples. Les femmes grecques et romaines empruntèrent des Asiatiques, la mode de teindre le poil et le contour des yeux avec le molybdène pulvérisé. Mais, pour étendre l'empire de la beauté en rétablissant les couleurs flétries, elles imaginèrent deux nouveaux fards qui ont passé jusqu'à nous; le blanc et le rouge. Les femmes juives se frottaient avec de l'an-

---

(1) *Unguento et variis odoribus delectatur cor.* (Prov. XXVII, 9.)

(2) Selon Prosper Alpin, les femmes en Égypte ne deviennent si prodigieusement grasses, qu'en restant habituellement dans les bains pour empêcher la transpiration. On peut retarder la mort d'un insecte, en plongeant sa crysalide dans l'huile, et Bonnet attribue la longévité des poissons à l'impossibilité où ils sont de transpirer dans leur élément.

(1) Cleopatra was said to travel with 4000 *milch asses in her train, and to bathe every morning in their milk; which she probably might use as a cosmetic rather than a nutritive.* Darwin. vol. II. p. 424.

timoine le contour des yeux. C'est pour cela que Saint Jérôme les appelle *orbes stibio fuliginatos.* (Lettre à Furia.) Aussi, les Hébreux regardaient-ils comme un grand trait de beauté, d'avoir naturellement les sourcils noirs. C'est sans doute pour cette raison, qu'une des trois filles de Job, qui était la plus belle femme de la Judée, s'appelait *Cornustibium.* (Job. XLII, 14.)

Les lois de Moïse à l'égard des femmes, pendant et après l'accouchement, et la tenue de leurs règles, étaient extrêmement sévères. Si une femme avait enfanté un mâle, elle était déclarée immonde pendant quarante jours, et forcée de vivre séparée de la société. (*Lev.* XII, 4.) Mais, si l'accouchement avait produit une fille, l'état d'immondicité durait quatre-vingt jours. (*Lev.* XII, 5.) S'il n'était pas nécessaire de forcer les femmes à s'éloigner, après l'enfantement, des secours et des soins de leur famille ; il était au moins sage de les obliger à vivre séparées du commerce des hommes. Mais je ne vois pas de raison de punir les accouchées, comme d'un délit plus grave pour avoir mis au jour une fille, plutôt qu'un garçon. Peut-être le législateur avait-il en vue, par cette punition, de faire désirer aux femmes, d'enfanter des mâles. L'objet de la loi rentrerait alors dans la question de l'influence de l'imagination de la mère sur l'enfant qu'elle porte dans son sein. Il paraît que les Anciens, et en particulier les Hébreux, y ajoutaient une grande confiance. Jacob, berger de Laban, ayant conçu le dessein de s'enrichir aux dépens de son maître, lui proposa de prendre pour ses gages, les individus du troupeau qui seraient de diverses couleurs ; Laban y consentit. Jacob plaça devant les brebis et les chèvres en rut, des pieus de différentes couleurs ; et les agneaux et les chevreaux qui naquirent, furent, est-il dit dans la Genèse (*cap.* XXX, 37), tachés de noir ou de blanc.

Parmi les Grecs, l'éducation des enfans prévenait le moment de leur naissance. Quand une femme avait déclaré sa grossesse, on suspendait, dans son appartement, des portraits où brillaient la jeunesse et la beauté ; tels que ceux d'Apollon, de Narcisse,

de Castor, de Pollux, etc.; afin que son imagination, sans cesse frappée de ces objets, en transmît quelques traces à l'enfant qu'elle porte dans son sein (1).

Il paraît, dit Darwin (2), que les φαλλοι (3) que les dames romaines suspendaient à leur cou, ou enlaçaient à leur chevelure, eurent un très-grand effet pour produire une plus grande proportion de mâles que de femelles.

La loi imposée aux femmes pendant la tenue de leurs règles (*Lev.* XII.), me paraît avoir été sage, et même nécessaire dans un pays chaud comme celui de la Palestine; non-seulement, parce que la chaleur des contrées méridionales, quoique peu favorable à la formation du sang, est une cause bien avérée d'hémorragies, et que les femmes exposées à cette température rendent au moins deux fois plus de sang par les menstrues, que celles des pays septentrionaux (Haller); mais aussi, parce que dans les pays chauds, et même dans nos climats de l'Europe, le sang menstruel des femmes très-saines en apparence, charrie souvent des humeurs si âcres, qu'appliquées sur les parties génitales d'un homme sain, elles produisent des écoulemens et des ulcères très-différens à la vérité de ceux qui sont produits par le virus siphilitique, mais qui ne sont guère moins dangereux, ni moins difficiles à guérir (4).

---

(1) Anacharsis. J. J. Barthelemi, tom. IV. p. 175.

(2) Zoonomia, vol. II, p. 270. (3) *Penis ligneus.*

(4) Swediaur, tom. I. p. 23.

F I N.

ARGUMENTERONT

MM. LES PROFESSEURS

C. Louis DUMAS, Doyen. . .	*Anatomie, Physiologie, Clinique de perfectionnement.*
C. Joseph VIRENQUE. . . .	*Chimie, Pharmacie.*
Pierre LAFABRIE. . . . . J. L. Victor BROUSSONET. . . .	*Clinique interne.*
Jean POUTINGON. . . . . André MEJAN.	*Clinique externe.*
J. B. Timothée BAUMES. . .	*Nosologie et Pathologie.*
J. Nicolas BERTHE.	*Thérapeutique, Matière Médicale.*
J. M. Joachim VIGAROUS. .	*Instituts de Médecine, Hygiène.*
A Louis MONTABRÉ. . .	*Chirurgie, Médecine opératoire.*
C. V. Gabriel PRUNELLE. . . .	*Méd. légale, histoire de la Médecine.*
A. Pyramus DE CANDOLLE. . . .	*Botanique.*

MM. LES PROFESSEURS HONORAIRES

Antoine GOUAN	*ex-Professeur de Botanique.*
J. Antoine CHAPTAL. . .	*Membre et Trésorier du Sénat, ex-Professeur de Chimie.*